

En même temps, le ministre du Travail veut créer un système par lequel on paiera les ouvriers qui seront mis à pied, parce qu'il n'y a plus d'ouvrage pour eux, étant donné qu'on aura permis aux producteurs étrangers de s'emparer de notre marché domestique.

Qui est le bénéficiaire? le consommateur? Non, son automobile, il la paie toujours le même prix. Qui alors? Les gros producteurs d'automobiles qui sont des filiales de compagnies américaines, et ce sont les petits producteurs canadiens de pièces d'automobile qui verront diminuer leur production par les accords qui ont été conclus.

A mon avis, il serait temps que le gouvernement actuel revise ses positions et, au lieu de supprimer les frais de douane et les impôts simplement pour les grosses compagnies, les enlève pour l'ensemble des consommateurs canadiens. Qu'il voit donc à ce que les consommateurs canadiens, en général, aient le pouvoir d'achat nécessaire et suffisant pour s'acheter des automobiles canadiennes, et à ce moment-là, le problème sera réglé.

Qu'on cesse d'administrer et de gouverner en fonction de certains gros capitalistes étrangers, dans la majorité des cas, ou en fonction de certaines grosses compagnies de finance qui sont heureuses de financer des automobiles, et qu'on légifère donc en fonction du peuple canadien en plaçant entre ses mains le pouvoir d'achat nécessaire pour lui permettre d'acheter des automobiles sans toujours s'endetter! C'est la seule solution au problème auquel nous faisons face, et nous espérons que le gouvernement en tiendra compte.

[Traduction]

L'INDUSTRIE

SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance, ou plus tard aujourd'hui, pour l'étude de la résolution suivante recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre est d'avis qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant le paiement d'octrois de développement destinés à faciliter l'établissement de nouvelles industries de fabrication ou de transformation et l'expansion des industries existantes de fabrication ou de transformation en vue d'accroître les occasions d'emplois dans le secteur industriel des régions désignées du Canada; créant à cette fin au Fonds du revenu consolidé un compte de développement régional auquel doit être crédité un montant initial de cinquante millions de dollars; et apportant à la loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes relatives à la définition d'une entreprise de fabrication ou de transformation et à l'application de l'article 71A de cette loi chaque fois que le paiement d'un octroi de développement a été autorisé aux termes de ladite mesure.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

AMENDEMENT À PROPOS DE COMMISSIONS D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS D'AÉRONEFS, DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS AÉRIENS, ETC.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre est d'avis qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'aéronautique de façon à autoriser le ministre des Transports à établir des commissions chargées d'enquêter sur les accidents d'aéronefs et à statuer sur le paiement des dépenses des témoins comparissant devant ces commissions; à décréter que la Commission des transports aériens devra comprendre au moins trois et au plus cinq membres; à disposer que les membres de la Commission seront nommés pour une période d'au plus dix ans et à prévoir la retraite des membres de la Commission, nommés après l'entrée en vigueur de la mesure proposée, dès qu'ils auront atteint l'âge de soixante-dix ans; ainsi qu'à formuler en outre certains changements concernant l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

UTILISATION DE TERRAINS DE LA MARINE AMÉRICAINE À ARGENTIA (T.-N.)

Question n° 51—M. Douglas:

1. A-t-on présenté des observations au gouvernement fédéral au sujet de l'utilisation possible à des fins industrielles de terrains qui relèvent à l'heure actuelle de la Marine des États-Unis à Argentia (Terre-Neuve)?

2. Si oui, qui les a faites et quelle en était la nature?

3. Comment le gouvernement fédéral y a-t-il répondu?

4. Le gouvernement des États-Unis a-t-il été pressenti au sujet de l'utilisation future des terrains en question?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Voici les renseignements fournis à cet égard par l'Office d'expansion économique de la région atlantique:

1. Aucune observation n'a été faite directement au gouvernement fédéral.

2. M. E. E. Thoms, président de la section *Victory Lodge 1188* de la Fraternité des commis de chemins de fer et de navires à vapeur, de manutentiers de marchandises et d'employés de messageries et de gares, a présenté un mémoire au premier ministre M. Smallwood et en a fait parvenir un exemplaire au premier ministre. Il recommandait dans son mémoire que le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec le gouvernement des États-Unis, demande qu'une partie du port d'Argentia soit confiée aux entreprises